pays d'ORTHE et ARRIGANS — EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Envoyé en préfecture le 15/10/2026
Reçu en préfecture le 15/10/2026
Publié le 15/10/2026 F2026-
ID : 040-200075687-20261013-2026_70-DE

Délibération n°2026-70

Date de la convocation : 6 octobre 2026

Nombre de conseillers en exercice :	19
Nombre de conseillers présents :	15
Nombre de conseillers votants :	19
- dont « pour » :	19
- dont « contre » :	0
- « abstention » :	0

Objet : Restitution de l'Analyse des Besoins Sociaux

Le 13 octobre 2026 à 10 heures

Le Conseil d'Administration du Centre Intercommunal d'Action Sociale du Pays d'Orthe et Arrigans, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, à Misson, sous la présidence de Monsieur Julien PEDELUCQ, Vice-Président en exercice :

Etaient présents : Robert BACHERE, Céline BACQUÉ, Damien DARBAT, Dominique DUBUISSEZ, Jean-Michel DULUCQ, Henriette DUPRÉ, Julie FIALIP, Ginette GASSIE, François LASSERRE, Jean-Marc LESCOUTE, Bernard MAGESCAS, Maryline OLIVIER, Julien PEDELUCQ, François PETRAU, Martine TOUYA,

Pouvoirs : Mélissa CONSTANS à Julien PEDELUCQ, Patricia LENDRE à Jean-Marc LESCOUTE, Sandra LIGNAU à Damien DARBAT, Christine ROCHETTE à Jean-Michel DULUCQ,

Secrétaire de séance : Yannick BASSIER, Directeur Général des Services

VU le code de l'action sociale et des familles, notamment les articles R.123-1 et R.123-2 ;
VU le décret n°2016-824 du 21 juin 2016 relatif aux missions des centres communaux et intercommunaux d'action sociale et portant modification des modalités d'analyse des besoins sociaux en en suspendant le caractère annuel ;
VU la délibération n°2025-03 du conseil communautaire en date du 27 janvier 2025 lançant l'analyse des besoins sociaux menée par la communauté de communes et désignant le centre de gestion comme porteur de projet,
VU les délibérations n°2025-151 et 2025-151a du conseil communautaire en date du 9 décembre 2025 et n°2025-78 du conseil d'administration du CIAS en date du 27 novembre 2025 actant la restitution de l'Analyse des Besoins Sociaux,
VU la délibération n°2026-138 du conseil communautaire en date du 29 septembre 2026 actant la restitution de l'Analyse des Besoins Sociaux auprès des nouveaux élus,
CONSIDERANT l'obligation de restitution aux nouvelles assemblées du conseil communautaire et du conseil d'administration lors de la première année suivant les élections,
CONSIDERANT le besoin croissant d'informations économiques et sociales permettant de connaître les besoins et d'ajuster les politiques sociales municipales/communautaires,
CONSIDERANT la restitution du Centre de gestion de la FPT des Landes, en date du 14 octobre 2025, à la salle des fêtes de Misson, auprès des élus du conseil d'administration du CIAS, des élus du conseil communautaire, des maires, des acteurs de l'analyse,
CONSIDERANT la nouvelle restitution du Centre de gestion de la FPT des Landes, en date du 29 septembre 2026 à la salle des fêtes de Oeyregave, auprès des élus du conseil communautaire de la Communauté de communes et du conseil d'administration du Centre Intercommunal d'Action Sociale du Pays d'Orthe et Arrigans,
CONSIDERANT la synthèse du rapport de l'analyse des besoins sociaux consignée dans le document annexé à la présente,

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré :

- **PREND ACTE** de la réalisation de cette analyse, de son contenu et de ses résultats, en tant qu'outil de conception et de pilotage des politiques publiques et d'élaboration d'une offre sociale.
- La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Pau dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat notamment sur telerecours.fr pour les particuliers justiciables.

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus
Le Vice-Président,
Julien PEDELUCQ

PAYS D'ORTHE ET ARRIGANS - CIAS -

Envoyé en préfecture le 15/10/2026
Reçu en préfecture le 15/10/2026
Publié le 15/10/2026
ID : 040-200075687-20261013-2026_70-DE

